

PATRIE ET PATERNITE

En ces temps où, selon les mondialistes, l'objectif de paix universelle est lié à un saut quantitatif du développement économique international, lui-même conditionné par la libéralisation totale des échanges et la mobilité des personnes, **la patrie a-t-elle encore un sens ?** Et n'accuse-t-on pas le patriotisme de s'opposer à un indispensable dépassement des frontières, sources fréquentes de conflits, et de constituer un obstacle à l'émergence de blocs intercontinentaux plus performants que le territoire national ?

LA PATRIE, TERRE CHARNELLE ET SPIRITUELLE

On ne peut trancher un tel débat sans **définir d'abord le concept de Patrie**. Dans son roman *Les Déracinés*, le célèbre député et académicien **Maurice Barrès** en a donné une signification qui a au moins le mérite de coller à l'origine étymologique du terme : **'terra patria', la terre des pères** : « *Pour nous, écrit-il, la patrie, c'est le sol et les ancêtres, c'est la terre de nos morts* ».

On retrouve sous la plume de **Péguy** (dans *La Tapisserie d'Eve*), ce lien entre le sol et la terre des morts :

*Heureux ceux qui sont morts pour la terre charnelle
Heureux ceux qui sont morts pour quatre coins de terre
Que Dieu mette avec eux dans la juste balance
Un peu de ce terreau d'ordure et de poussière
Que Dieu mette avec eux dans le juste plateau
Ce qu'ils ont tant aimé, quelques grammes de terre*

Nous ne pouvons en rester à une **définition aussi 'terre à terre'** si j'ose dire. Il faut aller plus loin et c'est ce que fait Péguy quand il ajoute un **surplus de spiritualité** à cette notion de terre charnelle :

*« Heureux ceux qui sont morts pour des cités charnelles
Car elles sont le corps de la cité de Dieu.
Heureux ceux qui sont morts pour leur âtre et leur feu
Et les pauvres honneurs des maisons paternelles
**Car elles sont l'image et le commencement
Et le corps et l'essai de la maison de Dieu** »*

Souvenons-nous : « le corps de la cité de Dieu, l'image et le commencement, et le corps et l'essai de la maison de Dieu » c'était déjà **le paradis terrestre, première patrie de l'humanité !**

Oui, **Dieu n'a pas voulu que nos premiers parents soient des nomades** errant sur la surface de la terre. A ce chef d'œuvre - le couple humain qu'il avait créé à son image et à sa ressemblance - **il fallait un écrin**, qu'il a Lui-même composé avec amour. Il y avait donc un **lien, étroit, entre cette terre bénie entre toutes et la première famille** à qui elle était confiée. **Et ce lien était Dieu lui-même**, auteur inséparable de son œuvre.

Et lorsque la rupture se produira, la mort étant sa sanction majeure, l'autre sanction commune à l'un et l'autre membre du couple humain - - sera d'être **chassés de l'Eden, leur patrie**.

Souvenons-nous encore : la grande épreuve du peuple élu, sa punition pour ses innombrables péchés, c'est **l'Exode, l'interminable privation de patrie**. Et le Christ a aimé la sienne au point qu'il a pleuré sur Jérusalem sa capitale, qui allait être détruite.

Nous définirons donc **la patrie, non pas seulement** comme un espace de vie - le pays - auquel on

appartient par la naissance (ou par un attachement particulier), ni **comme le seul périmètre de terre dans lequel nous naissons, nous vivons et nous mourons**, mais, plus fondamentalement, **l'endroit privilégié qui nous nourrit de son âme**, c'est-à-dire, de toutes les richesses de son héritage spirituel, culturel et historique.

Patrie et nation

En cela, la patrie se distingue clairement de la nation.

Pour des raisons historiques diverses, dont **le fondement commun est la sécurité**, chacune des populations occupant les différents pays de la planète a très rapidement senti la nécessité d'affirmer son appartenance au même espace de vie collective et son autonomie par rapport aux populations voisines, d'où **le concept de nation**, qui implique la **reconnaissance de biens et intérêts économiques et sociaux communs**.

Utilitariste dans son essence, qui est celle d'un contrat social tacite (ou fréquemment formalisé, de nos jours, par acte juridique de naturalisation), l'appartenance à une nation exige certes un **partage des devoirs**, qui peut aller jusqu'à l'obligation de prendre les armes pour la défendre. Mais il s'agit là d'une **contrepartie cohérente du partage des droits et avantages** et non d'une norme à valeur absolue, dans la mesure où un contrat peut toujours être rompu si aucun sentiment élevé et spontané n'en constitue le socle naturel. C'est pourquoi les jeunes générations pour qui la nation - et non la patrie - constitue le seul lien avec leur pays n'ont pas de peine à changer de nationalité quand ils y trouvent intérêt.

La patrie est ce qui donne une âme au pays quand la nation lui donne seulement un corps.

Mais le sens patriotique se délite, de nos jours, sous le choc de **trois facteurs de déracinement** :

* **la mobilité professionnelle** qui conduit à des changements de lieu de plus en plus fréquents. Du coup, **le terroir d'accueil n'est plus le cadre d'insertion naturelle** et de stabilité que représentait autrefois le village ou le bourg, pendant que **l'urbanisation substitue l'asphalte et le béton à la 'terre charnelle'** jadis source d'équilibre ;

* **le développement exponentiel des techniques de communication** qui, au lieu de rapprocher les êtres, éloigne la personne de son univers réel, à la limite de l'autisme, pour la plonger dans les **artifices d'un monde lointain et souvent virtuel**. Beaucoup de messages informatiques occultent toute différence de civilisation pour revêtir un caractère universel, **étape culturelle majeure du mondialisme en marche**. Le **Pape François** a déploré dans ses vœux au corps diplomatique en janvier 2015 « *une mondialisation uniformisante qui rejette les cultures elles-mêmes, brisant ainsi les éléments propres de l'identité de chaque peuple qui constituent l'héritage incontournable à la base d'un sain développement social.* »

* **le messianisme révolutionnaire issu du modèle républicain français**, qui s'attache à faire table rase, notamment dans l'enseignement, de 18 siècles du passé historique, intellectuel et artistique de notre pays et, en point d'orgue, de ses racines spirituelles. « *Le crime le plus grave que l'on puisse commettre vis-à-vis d'un peuple, c'est de lui enlever la mémoire. Un peuple sans passé est incapable de spirituel* » a écrit **Simone Weil** dans *L'enracinement*.

La conséquence en est redoutable pour l'avenir de notre civilisation, qui est d'essence chrétienne. Et particulièrement pour la famille. **Car la patrie terrestre - bien plus que la nation - c'est le socle de racines grâce auquel la famille, institution divine première, peut réaliser sa mission** éducative. **La patrie terrestre se doit donc d'être un instrument ordonné au service de la patrie céleste** par le rôle de sécurisation temporelle et d'assistance spirituelle de la famille qu'elle est appelée à jouer.

Voilà pourquoi il faut aimer la France comme un être, plus exactement comme une mère, notre **'mère-**

patrie’. C’est le seul moyen aujourd’hui de la servir et, espérons-le, de la sauver de son auto-destruction.

A Léon Daudet - par ailleurs son ennemi politique - **Clémenceau** disait, d’une voix vibrante d’émotion :
« *Vous et moi, nous avons une passion en commun, c’est la France* ».

Une flamme commune - le **patriotisme** - animait **Clémenceau, Daudet, Péguy**, trois hommes différents d’origine, de caractère, de spiritualité et de philosophie vécues par chacun comme une mystique : le républicain anticlérical, l’intransigeant nationaliste d’Action Française, le socialiste chrétien visionnaire.

Adam, fondateur et protecteur de la première patrie

Cet amour de la patrie, c’est essentiellement au père de famille qu’il incombe de le transmettre, en temps de paix comme en temps de guerre.

Souvenons-nous encore : C’est à l’homme en premier que Dieu a confié la domination sur cette patrie naissante que fut le Paradis terrestre. En **Genèse 2**, qui est le complément de Genèse 1, il est dit :

« *Yahvé Dieu planta un jardin en Eden, à l’orient, et il y mit l’homme qu’il avait modelé (...) Dieu prit l’homme et l’établit dans le jardin d’Eden pour le cultiver et le **garder** (...)* »

Puis un assez long temps s’écoula pour permettre à l’homme de se familiariser avec son univers immédiat et en assurer la maîtrise :

« *Yahvé Dieu modela encore du sol toutes les bêtes sauvages et tous les oiseaux du ciel et il les amena à l’homme pour voir comment celui-ci les appellerait : **chacun devait porter le nom que l’homme lui aurait donné** (...) mais, ajoute la Bible, pour un homme il ne trouva pas l’aide qui lui fût assortie.* »

Alors, au premier homme lui-même Dieu va permettre d’introduire dans sa patrie terrestre **le seul être qui puisse lui être assorti parce que tiré de sa propre substance**, justifiant ainsi pleinement la **comparaison avec la Trinité céleste** : Adam engendrant Eve de sa propre chair, à **l’image de Dieu le Père engendrant son fils dans la consubstantialité de leur unique nature**. D’où ce cri d’Adam, cri d’émerveillement : « *Ah, cette fois, c’est l’os de mes os et la chair de ma chair !* » Et, de même que l’Esprit Saint « procède du Père et du Fils », l’enfant sera le fruit du couple humain.

Qui ne voit, dans cette symbolique, le signe de la **double responsabilité** incombant au ‘Père Adam’ : **protection de sa famille** dont il est le géniteur et **transmission du bien** qui lui a été **confié par Dieu** ?

LES CLERCS DANS LA GRANDE GUERRE

C’est à cette double obligation morale que toute une génération d’hommes a sacrifié sa vie en 1914-1918. **Les clercs** - entendons par là les religieux (hommes et femmes) et les membres du clergé séculier - ont été, parmi les héros de la Grande Guerre, de ceux qui ont le plus mérité. Pour deux raisons majeures :

- **La première est d’ordre ontologique** : leur vocation de consacrés s’opposait, par définition, à l’utilisation d’armes en vue de tuer : « *la main du prêtre est faite pour bénir* » rappelle un vieux dicton catholique. **On verra plus loin comment l’interprétation canonique de cette problématique a permis de lever cette hypothèque morale.**

- **La seconde raison**, c’est que, pour nombre d’entre eux (religieux et religieuses) **littéralement proscrits** et, pour les autres (membres du clergé séculier) encore plus nombreux mais considérés comme des **citoyens de seconde zone et persécutés dans leur propre pays**, il y avait motif à rejeter tout compromis avec une république aussi haineuse de Dieu et de ses serviteurs.

La persécution de l'Eglise avant la guerre

Il convient, à ce stade, de procéder à un **rappel historique** qui s'avère bien nécessaire dans ces temps où une amnésie sélective anticléricale a été progressivement inoculée dans la mémoire collective, depuis environ trois décennies, s'agissant des relations entre l'Eglise et l'Etat depuis la révolution de 89.

Les années précédant l'entrée en guerre ont connu, en France, une accentuation du **climat anti-théiste** attisé par les **partis de gauche au pouvoir** sous la **troisième république**. Ils étaient devenus le bras armé des **loges maçonniques**, alors au faite de leur puissance, et de leurs ténébreux alliés des **cercles de pensée**. Les gouvernements successifs se sont attaché sans relâche à **déposséder l'Eglise de tous ses biens et à entraver sa liberté de fonctionnement jusqu'à l'aliéner**.

Le premier chapitre de mon ouvrage *La Grande Guerre des Hommes de Dieu* est consacré à la description de cette persécution. Je ne puis ici que résumer les principales mesures prises à l'encontre de la religion catholique. Elles ont été l'expression implacable du **climat de haine** que traduisent **ces quelques déclarations** :

* de **Ferdinand Buisson**, à la fois fondateur et président de la ligue des droits de l'homme, président de l'association nationale des libres-penseurs et président de la ligue de l'enseignement : « *Détacher de l'Eglise la nation, les familles, les individus : la démocratie, poussée par un merveilleux instinct de ses besoins et de ses devoirs prochains, s'y prépare* ».

* du **député socialiste René Viviani, à la tribune de la Chambre, le 15 janvier 1901** : « *Nous sommes chargés de préserver de toute atteinte le patrimoine de la Révolution. Nous ne sommes pas seulement face à face avec les congrégations, nous sommes face à face avec l'Eglise catholique (...). Les congrégations et l'Eglise ne nous menacent pas seulement par leurs agissements, mais par la propagation de la foi.* »

* d'**Emile Combes, après le vote de la loi de 1902** : « *La piété et la charité (de l'Eglise, ndlr) sont le masque pour suggérer au fanatisme et à l'intolérance l'opposition à la modernité, aux institutions de la République et à ses lois. Supprimer les congrégations, c'est faire œuvre de salut public* ».

* du **député blanquiste Maurice Allard à la Chambre, le 10 avril 1905** : « *Il y a incompatibilité entre l'Eglise, le catholicisme ou même le christianisme et tout régime républicain. Je veux poursuivre l'idée de la Convention et achever l'œuvre de déchristianisation de la France...* »

N.B. sous un gouvernement récent, des propos de même nature ont été tenus par des ministres français.

Les congrégations (masculines et féminines) et ordres religieux cibles des attaques

Ce fut d'abord, la loi 1901 sur les associations (dite loi Emile Combes, alors président de la Chambre) dont le Titre III créait une législation d'exception pour les « congrégations » à travers six articles dont il convient de citer ici deux des plus déterminants :

- **article 13** : Aucune congrégation religieuse ne peut se former sans une autorisation donnée par une loi qui déterminera les conditions de son fonctionnement.
- **article 15** : La liste des membres et les comptes et l'inventaire de la congrégation sont à la disposition du préfet (il s'agissait là d'une disposition spécifique aux associations religieuses, la loi ne l'imposant pas aux associations laïques, à l'exception de celles reconnues d'utilité publique).

Le 16 août 1902, en application de l'article 13 du Titre III de la loi, le gouvernement soumit à la Chambre un **projet de loi d'agrément des congrégations, qui semble avoir été mis à la trappe**. Cependant, **en mars et juin 1903**, la Chambre rejeta massivement les demandes d'agrément de **1667 congrégations (contemplatives, hospitalières, caritatives)** qui lui furent soumises, en raison de deux items de leurs statuts : **le vœu d'obéissance** jugé attentatoire aux **principes constitutionnels de liberté et**

d'égalité, et l'habit religieux jugé contraire à l'expression publique du principe républicain de laïcité.

Coup final contre les congrégations : la loi du 7 juillet 1904, dont l'article 1^{er} stipulait : « L'enseignement de tout ordre et de toute nature est interdit en France aux congrégations »

Résultat :

* des milliers d'établissements d'enseignement catholique fermés et des dizaines de milliers de leurs agents laïcs jetés à la rue en même temps que les religieux.

* à partir d'avril 1903, **30.000 religieux et 55.000 religieuses** furent expulsés de leurs couvents, dans des circonstances souvent violentes (ainsi les moines de la Grande Chartreuse, dont l'expulsion a fait déplacer 1500 gardes mobiles) et contraints à l'exil (maisons généralices et noviciats inclus), dans les pays avoisinants mais aussi à travers d'autres continents, Asie, Amérique, Afrique.

Les lois scélérates s'attaquèrent ensuite au clergé séculier

Au nom de la loi de 1905, dite de séparation de l'Eglise et de l'Etat, et en application de l'art. 15 de la loi de 1901, **l'Etat s'appropriera les biens de l'Eglise sans la moindre contrepartie.**

* Les biens mobiliers ou immobiliers consacrés à toute autre activité que celle de l'exercice du culte (comme les hôpitaux, les bibliothèques, les écoles) furent attribués aux services ou établissements d'utilité publique correspondant.

* Tous les bâtiments ecclésiastiques : lieux de culte, évêchés, séminaires, presbytères, furent mis sous séquestre. Ainsi, à Paris, le cardinal Richard fut-il expulsé, le 17 décembre 1906, de l'hôtel du Châtelet siège de l'archevêché.

* Des 'associations cultuelles' (truffées d'anticléricaux) furent chargées de gérer, après 'inventaire' les biens mobiliers des cathédrales, églises et chapelles, en lieu et place des anciennes 'fabriques paroissiales'.

En somme un hold-up étatique, dans la plus totale légalité.

St Pie X condamna cette loi et la rupture unilatérale du Concordat par son **encyclique *Vehementer Nos***, de février 1906 (« *loi inique, injure à Dieu* »), puis interdit les associations cultuelles (encyclique ***Gravissimo Officii*** d'août 1906), incompatibles avec les fonctions ecclésiastiques de l'évêque et du curé.

La bataille des inventaires faillit tourner à la guerre civile. Elle fut stoppée par Aristide Briand devenu ministre des Cultes sous le nouveau gouvernement Clémenceau : « *on ne va pas faire tuer des hommes pour compter des chandeliers d'église* » avait ironisé celui-ci.

Tel était le climat à la veille de la déclaration de guerre.

L'appel à l'Union sacrée et la réponse ecclésiale

Cependant, le 2 août 1914, le président Poincaré lance à la Chambre un appel vibrant à **l'Union Sacrée**, tandis que son ministre de l'Intérieur, Louis Malvy, prend un décret suspendant les mesures d'application des lois qui ont dispersé les religieux à l'étranger. Dans un élan de patriotisme qui fait fi des persécutions subies en temps de paix, **les clercs répondent massivement à la mobilisation générale**. Le mérite spécifique de ces futurs héros a résidé là, dans cet **oubli de la haine anticatholique**, particulièrement les religieux qui auraient pu demeurer dans les pays étrangers où ils avaient été chassés.

34.723 clercs (l'équivalent de trois divisions) partent au front (25.400 du clergé séculier et 9.323 religieux)

* la moitié des « curés » soit 12.000 environ, ont été incorporés, à divers grades, comme **combattants**, les autres étant répartis dans les fonctions d'**aumônier**, d'**infirmier** ou de **brancardier** ;

* les religieux étaient enrôlés de préférence dans ces trois fonctions là, mais pas systématiquement. Les novices eux, étaient toujours pris comme combattants ;

* bien vite, certains infirmiers et brancardiers ont été autorisés à exercer parallèlement des activités sacerdotales sur la ligne du front, comme aumôniers auxiliaires ;

* en réalité, il y a eu très fréquemment, dans les combats, un **brassage des rôles**.

Quelles que soient les missions assignées aux différents clercs, y compris celles qui les contraignaient à user de leur arme, **ils n'ont pas failli et ont, au contraire, été des exemples admirables d'héroïsme, d'abnégation et de dévouement fraternel**. A propos d'un d'entre eux, **l'abbé Germain Plotard** « officier d'une grande bravoure, tombé glorieusement au cours d'une mission périlleuse » en Argonne (Légion d'Honneur à titre posthume et croix de guerre avec palme), son capitaine s'était écrié « *Ces curés, ils sont extraordinaires ! Ils ont l'air timide comme des femmes et puis, quand ils sont dans la mêlée, ils ne veulent pas en démordre. Et dire qu'on leur a fait la guerre pendant quarante ans ! Comprenez-vous cela ?* »

Pour les aumôniers, infirmiers et brancardiers toujours en recherche de blessés à ramener ou à soigner sur place, des mourants à absoudre, il y avait même un supplément de bravoure nécessaire pour franchir dans les deux sens des espaces constamment balayés par des obus et tirs de toutes sortes, sans seulement pouvoir répondre, puisque dans ces rôles ils étaient désarmés.

Les chiffres ci-après, authentifiés, témoignent de cet admirable comportement :

* clercs distingués par au moins une citation : 12.305 (32,7%)

* décorés de la Légion d'Honneur au front : 1215 (+ 41 religieuses)

* morts pour la France : 4820 (13,9%)

* blessés : 4002 (11,53%)

Total des morts et blessés : 8822 (25,4%) soit un quart des clercs incorporés

Dans mon ouvrage, j'ai cité une **quarantaine de cas de bravoure sacrificielle concernant des clercs** inconnus du public, mais aussi les hauts faits d'évêques (dont le futur cardinal Lienart) et encore, de clercs célèbres, **tous décorés de la Légion d'Honneur**, parmi lesquels :

* **le Père Brottier** (6 citations), déclaré saint par l'Eglise et au nom duquel trois grandes œuvres demeureront attachées : la cathédrale du Souvenir Africain (Dakar), l'Union Nationale des Combattants (cofondée avec Clémenceau) et les Orphelins Apprentis d'Auteuil ;

* le novice **Léon Bourjade** (une blessure, 14 citations) classé 7^e des 170 as de l'aviation ;

* **le Père Doncoeur** (grièvement blessé, 4 citations) qui, guéri miraculeusement à Lourdes de sa blessure, repart aussitôt au front ;

* **l'abbé Thellier de Poncheville** (grièvement blessé, 3 citations), légendaire aumônier de Verdun et auteur du magnifique livre *Dix mois à Verdun*.

* ajoutons-y **le Père Lenoir** (3 fois blessé, 4 citations), auteur du *Livre de prières du soldat catholique*, dont la valise-chapelle est exposée au musée des Invalides. Une enquête en vue de sa béatification est en cours.

Voici quatre exemples de ces 12.305 clercs (deux religieux et deux prêtres séculiers) cités au front par les autorités militaires :

- **Un brancardier** : l'abbé Recalde. Il écrit le 22 octobre 1914 à un confrère :

« Je suis en plein champ de bataille, dans l'endroit où ça chauffe le plus. Je ne puis vous dire où. Samedi dernier, on a demandé neuf volontaires comme brancardiers, pour la relève des blessés sur la ligne de feu (...) Neuf prêtres se sont levés. Nous sommes sortis des rangs pour demander à partir. Et depuis, c'est horrible... mais si consolant ! Nous devons ramper sous les balles et les obus pour aller chercher les blessés. Attendez-vous à apprendre, l'un de ces jours, que je suis blessé... ou mort. A la grâce de Dieu !!! On oublie tout quand on voit la reconnaissance de nos pauvres blessés et leur joie quand ils apprennent que nous sommes prêtres. »

- **Un infirmier** : le Franciscain Bezange

« A donné le plus bel exemple d'intrépidité, de courage et de dévouement en secourant des blessés sur un terrain battu par un feu violent d'artillerie. Atteint de trois blessures, a néanmoins prodigué ses soins aux blessés pendant plusieurs heures, a assuré leur évacuation sur le poste de secours et n'a rejoint ce poste qu'au moment où sa mission a été entièrement remplie. »

- **Un aumônier** (mais combattant accidentel), Capucin anonyme :

« Nos zouaves se sont portés avec un entrain endiablé à l'attaque des tranchées ennemies ! Il faut dire qu'ils ont été rudement bien entraînés par leurs officiers et leur aumônier. Cet aumônier est un capucin qui a certainement dépassé l'âge d'être soldat et qui, comme tant d'autres religieux ou prêtres, a voulu servir la France (...) En tout cas, le jour de l'attaque, il s'est mis bravement à la tête du bataillon de tête et, en habit de religieux, chaussé des sandales de capucin, le crucifix à la main pour arme, il est parti, le premier, entraînant les zouaves à sa suite. Cet acte, que je qualifierai d'héroïque, lui valait bien de se tirer-sain et sauf de la fournaise. Quand il arriva dans la première tranchée conquise, il se trouva en face d'un officier boche, à qui les zouaves et les tirailleurs voulaient faire un mauvais parti. Mais, par son autorité de *marabout*, il le sauva. Inutile de dire que ce brave capucin est vénéré de ses hommes. »

- **Un combattant** (et accidentellement aumônier) : l'abbé Teulade :

« Un jour, dans la tranchée, on annonce que le colonel est tombé blessé à petite distance des Boches. – Mes enfants, dit le commandant, on ne peut le laisser entre leurs mains. Et il demande quelques hommes de bonne volonté pour aller le chercher sous le feu de l'ennemi. Une escouade part, mais le feu qui l'a accueillie devient si intense que le commandant renonce à exposer sa petite troupe à un anéantissement certain. – Mais, dit-il, si l'un de vous a le courage d'affronter la mort, qu'il y aille !

Un homme se détache : c'est l'abbé Teulade. Le commandant l'embrasse en pleurant. Le jeune prêtre s'élance en avant sous une pluie de projectiles : quatre balles traversent sa capote, deux autres lui enlèvent son képi. Enfin, miraculeusement épargné, il arrive jusqu'au colonel et l'emporte.

Anxieux, le commandant et ses hommes le voient revenir avec son précieux fardeau. Les balles pleuvent toujours. Il va être enfin à l'abri quand, atteint à son tour, il roule sur le sol avec le colonel. On se précipite à leur secours. On les sauve. L'abbé Teulade n'est que blessé. Tandis qu'on le soigne, on voit un jeune lieutenant se jeter à genoux à côté de lui : - Monsieur l'abbé, dit-il, il y a longtemps que j'ai cessé de croire et de pratiquer ma religion, vous venez de me convertir. Je vous en prie devant toute ma section, confessez-moi. Et, devant ses camarades émus, le prêtre soldat entendit l'aveu de son lieutenant. Puis il leva sur lui une main sanglante d'où descendit sur l'officier la première absolution. »

L'impact de l'Union Sacrée

L'impact du comportement admirable de tous ces clercs a été souligné par le cardinal Luçon, archevêque de Reims (l'une des villes en 'première ligne' du front), dans sa lettre introductive au *Livre d'Or du Clergé et des Congrégations 1914-1922 (La Preuve du Sang)* :

« Le résultat de tant de mérites et d'hommages fut le renouveau du prestige du clergé et de la religion. Beaucoup de mobilisés ne connaissaient le prêtre que par les calomnies dont on leur avait rebattu les oreilles, et la religion que par la caricature odieuse et ridicule qu'on leur en avait mise sous les yeux. A l'armée, dans la tranchée, sur les champs de bataille, au cantonnement, ils ont vu nos prêtres de près. Ils ont été témoins de leur valeur et de leur dévouement. Leurs préjugés se sont dissipés. Ils reconnurent qu'on les avait trompés. Cette religion dont on leur avait appris à se moquer, ils ne l'avaient blasphémée que parce qu'ils l'ignoraient (...) Par une réaction naturelle aux âmes droites, pour beaucoup la haine se

changea en sympathie, le mépris en respect, les préventions en admiration (...). Et ils nous donnèrent, à nous habitants de la zone des armées, le bonheur de contempler des spectacles que nous n'avions jamais vus : de vastes églises remplies d'hommes, de soldats, d'officiers, venus là librement pour prier, pour entendre la parole du prêtre, réciter avec lui le chapelet, recevoir la bénédiction du Dieu de l'Eucharistie. »

L'Union sacrée sur le terrain a produit un **autre résultat**, lui aussi remarquable, dont l'abbé Thellier de Poncheville nous fournit un magnifique exemple dans son ouvrage précité :

« 23 octobre. Une voix amicale m'interpelle. C'est un des officiers qui mèneront brillamment l'attaque, un instituteur suivi de sa compagnie qu'il conduit à sa tranchée de départ. Il m'offre une place dans sa colonne. Je prends en main le pan de sa capote. Le soldat qui me suit empoigne ma soutane, c'est le seul moyen de ne pas nous perdre dans l'obscurité. Et nous marchons ainsi à la file indienne, en cortège symbolique, vers l'horizon de demain : l'instituteur, l'aumônier, puis derrière nous, le peuple de France, fraternellement associés contre l'ennemi commun. C'est très union sacrée. Il fait d'ailleurs trop noir pour qu'on distingue, ici, de quelle couleur nous sommes. Quand il fera clair, au feu de la bataille, nous serons tous couleur de France. »

Après la guerre, les anticléricaux impénitents - qui durant la période des combats n'ont cessé, à l'arrière, de répandre une odieuse « rumeur infâme » affirmant que les clercs étaient tous des « embusqués » (des planqués, ndlr) - **ne pardonneront pas à l'Eglise sa réhabilitation parmi les soldats.**

La main du prêtre, sabre ou goupillon ?

A beaucoup de ces **prêtres**, le 5^{ème} commandement « *Tu ne tueras pas* » aurait pu poser la question du **droit à prendre les armes**, fût-ce accidentellement (comme dans le **cas du Père Brottier**, aumônier qui, lors d'un assaut, voyant tomber autour de lui tous les officiers de sa compagnie, s'est élancé à leur place à la tête des soldats). Mais l'interdiction du Christ à Pierre d'user de son glaive : « *remets ton épée en place car tous ceux qui prennent l'épée périront par l'épée* » est ainsi interprétée par St Augustin : « *Celui-là prend l'épée qui, sans autorité supérieure ou légitime qui le commande ou le permette, s'arme pour verser le sang* ». Ce que St Thomas confirme en termes voisins : « *Celui qui par l'autorité du prince ou du juge, et comme par l'autorité de Dieu, se sert de l'épée, celui-là ne prend pas lui-même l'épée mais se sert de l'épée qu'un autre lui a confiée. Il n'encourt donc pas de châtiment.* » Le CEC admet, en son § 2310, que « *Les pouvoirs publics ont dans ce cas (celui d'une guerre juste définie dans le § 2309) le droit et le devoir d'imposer aux citoyens les obligations nécessaires à la défense nationale.* »

Toutefois, si beaucoup de prêtres ont pris les armes, ce n'était pas tant par obéissance que par **sentiment patriotique** et par **solidarité fraternelle** avec tous ces jeunes gens et ces pères de famille qui allaient risquer leur vie. S'y ajoutait le pressentiment que **la présence de l'Eglise au coeur de cette aventure immense et tragique était un devoir absolu** et, en même temps, **une occasion exceptionnelle de réancrer la foi** dans l'âme de ces hommes dont beaucoup allaient mourir. Ce qui s'est avéré prémonitoire.

Mais il ne faut pas se tromper : **la patrie ne peut avoir la même valeur pour un prêtre que pour un laïc.**

Pour les laïcs, le sol national est constitutif des **cités charnelles de leur famille** - femme, enfants, parents - et le devoir d'Etat leur impose de protéger ces cités terrestres à tout prix « *car elles sont le corps de la cité de Dieu.* » **Pour le prêtre, le devoir d'Etat prioritaire**, c'est celui de **sa mission ecclésiale qui est le champ de toutes les nations.**

Au président Herriot qui venait de décider, en août 1924, d'expulser à nouveau tous ces religieux revenus de l'étranger pour défendre leur pays, **le Père Doncoeur** proclame, dans sa **lettre ouverte** :
« *Nous ne partirons pas* », publiée et affichée en 1.300.000 exemplaires : « *Ce n'est pas de courir au diable qui nous effraie. Nous ne tenons à rien, ni à un toit ni à un champ. Jésus-Christ nous attend partout et nous suffira toujours au bout du monde...* ». **L'amour de sa patrie n'est pas fermeture aux autres**, pas plus que l'amour préférentiel pour sa propre mère n'est exclusion des autres.

Conclusion

C'est donc à nous, laïcs qu'il revient de participer à l'œuvre salutaire de préservation de notre patrimoine bimillénaire. Si **vivre dans cet amour de la patrie est l'affaire de tous, le vivifier et le transmettre est, en premier lieu, la mission des pères de famille**, réels ou potentiels, comme elle l'était pour Adam avant sa défaillance, et comme elle fut remplie par les millions d'hommes sacrifiés. Le **commandement 'Tu honoreras ton père et ta mère'** induit un **devoir filial consécutif à l'engendrement**. Il en est de même de l'honneur que l'on doit à l'enracinement au sein de la 'mère-patrie' qui, comme je le disais en début de mon propos, nous « *nourrit de son âme* », mais aussi du lait de ses mamelles terrestres.

Mais, cette mission devra être remplie en **pleine communion avec l'authenticité du message chrétien**. **Servir la cause d'une France chrétienne**, ce n'est pas seulement défendre son sol, c'est aussi, indissolublement, **défendre les valeurs par lesquelles elle se définit principalement** : la famille, le respect de la vie et de la dignité de la personne. C'est le sens de **l'interpellation de sa Sainteté le Pape Jean-Paul II au Bourget en 1980** :

« *France, fille aînée de l'Eglise, es-tu fidèle aux promesses de ton baptême ? (...) France, fille aînée de l'Eglise et éducatrice des peuples, es-tu fidèle, pour le bien de l'homme, à l'alliance avec la sagesse éternelle ?* »

Cette interpellation a trouvé non pas une réponse mais une invitation à y répondre dans son célèbre **sermon de Reims** :

« *Cette grande célébration jubilaire du baptême (de Clovis, nldr) vous donne l'occasion de réfléchir sur les dons que vous avez reçus et sur les responsabilités qui en découlent (...). Ce grand jubilé du baptême doit vous amener à dresser un vaste bilan de l'histoire de 'l'âme française' (...). C'est justement parce que vous avez derrière vous tant de siècles de christianisme que vous êtes appelés à agir de manière digne de la vocation chrétienne (...). L'Eglise ne regarde pas son héritage comme le trésor d'un passé révolu mais comme une puissante inspiration pour avancer dans le pèlerinage de la foi sur des chemins toujours nouveaux (...)* »

Les hommes de Dieu partis au front n'ont pas cherché à cacher leur lampe sous le boisseau. Bien au contraire, elle a brûlé et brillé au milieu de leurs frères d'arme. S'adressant à la foule des jeunes lors d'un précédent pèlerinage de chrétienté, **Mgr Aillet, évêque de Bayonne**, leur rappelait, à propos de l'engagement politique des catholiques :

« (...) *Il doit être resitué par rapport à la primauté de Dieu dans la vie de l'homme (...)* Nous appartenons davantage à Dieu qu'à César. Le pouvoir de César trouve sa source dans le pouvoir de Dieu et doit s'en inspirer. »

Nous sommes loin, ici, du discours couleur muraille qui nous invite à nous fondre dans la masse pour nous confondre avec elle, prétendant la travailler discrètement au corps et l'orienter selon nos convictions intimes sans avoir à exposer celles-ci aux sarcasmes ou à l'exclusion. Si le sel de notre foi perd de sa saveur, nous serons alors livrés peu à peu à des influences délétères et nous entrerons insidieusement dans ce cheminement désastreux que Péguy a décrit en ces quelques mots prophétiques : *« Tout commence en mystique et finit par la politique, tout commence par la mystique et finit par de la politique »*. Certes, il ne s'agit pas d'exiger de ceux qui rejoignent notre combat qu'ils épousent les postulats de notre foi, mais qu'est-ce qui nous interdit, quand nous sommes invités à justifier (dans les medias par exemple) nos revendications, d'affirmer que pour nous les lois naturelles reconnues par les personnes droites découlent d'une Cause première qui est Dieu ?

La **sécularisation des impératifs de notre combat**, sous le prétexte d'entrisme et d'efficacité, nous conduit à une **perte progressive de nos repères** et à une attitude passive de **neutralité (la 'laïcité' des lâches)** face à des idéologies qui, elles, ne cachent pas leur volonté d'hégémonie athéiste. Et nous en oublions que **la neutralité c'est la neutralisation de la vérité. De la totale Vérité**. Prenons-y garde : **à écarter publiquement de nos discours Celui qui précisément est La vérité**, nous en viendrons, volens nolens, à renouveler le **reniement public de l'apôtre Pierre** : *« Je ne connais pas cet homme ! »* et à nous exposer à en verser, un jour, des larmes amères.

Or, le temps nous est compté, ce que déjà, dans la *Lettre du 20 juin 1909 à nos amis, à nos abonnés*, Charles Péguy pressentait, un siècle plus tôt, nous invitant à relever le défi de la subversion de notre pays :

« De plus en plus, d'année en année, et pour de longues années peut-être, le grand public s'abandonne et on l'abandonne, le public est abandonné à toutes les bassesses. Nous sommes des vaincus. Le monde est contre nous. Tout ce que nous avons défendu recule de jour en jour devant une barbarie, devant une inculture croissantes, devant l'envahissement de la corruption politique et sociale. Nul ne nie plus ce désordre, ce désarroi des esprits et des cœurs, la détresse qui vient, le désastre menaçant. Une débâcle. C'est peut-être cette situation de désarroi et de détresse qui nous crée, plus impérieusement que jamais, le devoir de ne pas capituler ». Et, dans *Introduction au Congo léopoldien* (26 nov.1905) : *« Nous devons nous élever de toutes nos forces et inlassablement contre les envahissements de toutes les barbaries. »*

Cent ans plus tard, force nous est d'admettre que cette vision pessimiste s'est en grande partie réalisée. Et nous ne pouvons qu'approuver le sublime appel à la résistance qui la conclut. Mais nous croyons très fort qu'aujourd'hui, en France particulièrement, **c'est l'heure de la chrétienté**, l'heure du réveil de la chrétienté, et donc **l'heure de notre Espérance**. De multiples petites flammes s'allument un peu partout autour de nous, ô certes fragiles et vacillantes encore, mais qui se communiquent peu à peu, l'une à l'autre, leur chaleur et ne demandent qu'à être alimentées par chacun de nous. Elles nous font, à nous, adultes qui partageons ce **désir de 'Tout instaurer dans le Christ'** (Omnia in Christo instaurare) cher au **Pape St Pie X**, un devoir de formation de cette jeunesse.

Cette mission ne saurait être occultée sans risque majeur pour l'avenir de la civilisation chrétienne. Voilà pourquoi l'association DRAC a doté, en 1981, son acronyme d'une deuxième définition : **Défense et Renouveau de l'Action Civique**, et a inauguré en 2015 une campagne **'Aimer la France'** qui doit nous conduire, à l'aide d'une exposition de 12 panneaux réalisés (textes et illustrations) à partir de l'ouvrage *La Grande Guerre des Hommes de Dieu*, à rencontrer les générations nouvelles dans les paroisses, les lycées catholiques, les mairies et les associations bien disposées.

C'est à elles que **l'abbé Thellier de Poncheville** s'est adressé le 11 novembre 1916 dans le cimetière de Verdun, devant la tombe des soldats de son régiment morts pour la patrie :

« Tant qu'il restera debout un survivant de nos mêlées, tous nos morts devront revivre avec lui et se dresser devant les fils des générations nouvelles, pour leur ordonner de se consacrer généreusement, comme nos camarades l'ont fait eux-mêmes, au bien de leur patrie. Car ils ne se sont pas consumés dans l'abîme de leurs longues fatigues et de leur immolation pour assurer à d'autres le droit de jouir en égoïstes d'une tranquillité si durement conquise. Ils attendent de cette promotion de la paix qu'elle

témoigne par ses œuvres qu'ils ont eu raison de se sacrifier pour elles. »

Alain TOULZA

Vice-Président de l'association DRAC

Délégué à la campagne nationale 'Aimer la France'

Auteur de l'ouvrage *La Grande Guerre des Hommes de Dieu*

(Prix des Ecrivains Combattants 2015)